

Image not found or type unknown



Recours sur de faux documents

Par **dotex**, le **12/01/2011** à **17:05**

Ma locataire a bénéficié d'un préavis réduit à un mois pour mettre un terme à son contrat, en produisant une attestation d'embauche et le contrat de travail en CDI.

Il s'avère que ces attestations sont des faux. L'URSSAF n'a enregistré aucune demande d'inscription, par l'employeur.

Donnez-moi, des moyens de recours, afin d'envisager la récupération des deux mois de loyer, auprès du locataire? et la marche à suivre auprès de l'employeur pour établissement de faux et usage de faux documents.